

Rue de la
Corraterie

Rue
Jeanne-Henriette-RATH
(1773-1856, Peintre)

100Elles.ch

**PROMOTION
DE L'ÉGALITÉ
ENTRE
FEMMES ET
HOMMES EN
VILLE DE
GENÈVE**

381-

STRATÉGIE MUNICIPALE 2020-2030

Table des matières

Introduction	3
1. Le cadre conceptuel d'une approche intégrée de l'égalité	4
2. La Stratégie égalité 2020-2030 en Ville de Genève	5
2.1 Objectif général	6
2.2 Axes stratégiques et domaines d'action	7
Perspectives	19



Introduction

Il ne fait aucun doute aujourd'hui que la promotion de l'égalité fait partie des enjeux sociétaux centraux des démocraties. Dans les faits pourtant, **l'égalité se fait toujours attendre** : les résistances au changement sont nombreuses et les inégalités de genre sont souvent passées sous silence, banalisées ou invisibilisées.

Depuis plusieurs années, les revendications citoyennes pour plus d'égalité se font désormais entendre de plus en plus fortement, à l'image de la Grève des femmes* du 14 juin 2019 en Suisse, qui a mobilisé plus de 500'000 personnes, ou encore des mobilisations du 8 mars 2020 dans le monde entier.

Au-delà des mobilisations individuelles et citoyennes, la promotion de l'égalité requiert **l'engagement des institutions** à tous les niveaux et dans tous les domaines. Les collectivités publiques, qu'elles se situent au niveau national ou local, ont non seulement la responsabilité de s'assurer que les droits de leurs citoyen-ne-s sont garantis et respectés mais aussi de faire en sorte que leurs politiques ne soient pas discriminantes et qu'elles bénéficient à tous et toutes.

La Ville de Genève mène depuis plus d'une décennie des actions de promotion de l'égalité entre femmes et hommes. Cet engagement est affirmé et répété dans les discours de législature, ainsi que dans le cadre réglementaire et les décisions prises par le Conseil administratif. Il s'incarne aussi dans la pratique à travers les projets menés et les ressources allouées.

En 2020, au terme de la législature 2015-2020, un **travail de bilan** a été réalisé, pour faire le point sur les actions développées en matière de promotion de l'égalité entre femmes et hommes au niveau municipal entre 2007 et 2020.

Les constats dégagés dans le cadre de ce bilan (cf. « Promotion de l'égalité entre femmes et hommes en Ville de Genève – Bilan 2007-2020) et l'expérience accumulée ont ouvert la voie à la définition d'une Stratégie Égalité 2020-2030. Cette dernière, qui fait l'objet du présent document, a été adoptée par le Conseil administratif en mai 2020.

1. Le cadre conceptuel d'une approche intégrée de l'égalité

Si une collectivité promeut des valeurs d'égalité femmes-hommes sur son territoire et auprès de ses habitant-e-s, il est alors indispensable qu'elle les mette en pratique au sein de sa propre organisation. La finalité est importante mais le processus et les moyens employés pour y parvenir, également.

Pour des questions de cohérence, d'efficacité et d'exemplarité, promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau d'une collectivité publique implique dès lors d'agir à la fois au niveau de ses missions (qu'elles soient directement ou indirectement liées à la promotion de l'égalité), mais aussi de son organisation.

Cette manière d'envisager une politique de promotion de l'égalité dans sa globalité fait notamment référence au concept de 'gender mainstreaming', ou « approche intégrée de l'égalité », qui permet «... d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux » de prise de décision des politiques publiques. [1]

L'intérêt de cette approche de l'égalité, promue par des organisations européennes telle que le Conseil de l'Europe, est qu'elle est à la fois :

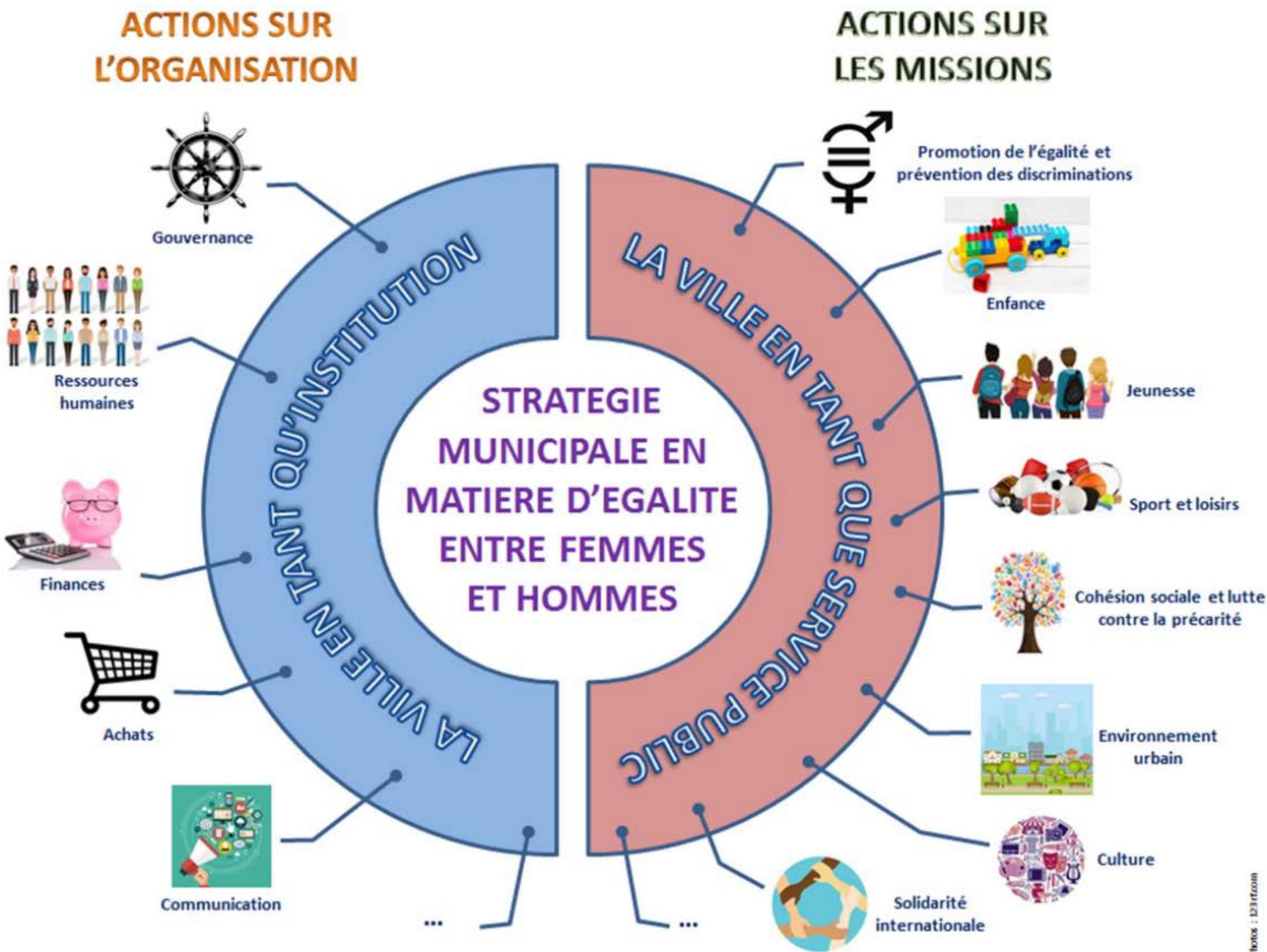
Transversale : en s'appliquant à tous les domaines qui sont concernés par des politiques publiques ;

Structurelle : en s'appliquant à tous les niveaux d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation et concerne l'ensemble des acteurs et actrices de ces politiques ;

Préventive : en visant à éviter que ces politiques ne (re)produisent des inégalités de genre) ;

Complémentaire aux politiques d'égalité entre les sexes et de lutte contre les discriminations de genre spécifiquement développées. [2]

2. La Stratégie Égalité 2020-2030 en Ville de Genève



2.1 Objectif général

La Ville de Genève, en tant que collectivité locale, remplit une mission de **service public**. L'égalité entre femmes et hommes et la prévention des discriminations sont un de ses champs d'action publique, tout comme un certain nombre d'autres domaines, tels que le sport, la culture, la petite enfance, la jeunesse, l'action sociale, l'environnement et la sécurité urbaine, le logement et bien d'autres encore.

En tant qu'institution, la Ville est également une **organisation**, avec ses **modes de fonctionnement** et ses **ressources** – financières, mais aussi matérielles et humaines.

La stratégie municipale en matière de promotion de l'égalité entre femmes et hommes se doit donc d'être **globale**, avec à la fois des actions au sein de l'organisation ainsi qu'avec ses missions et prestations entreprises sur le territoire municipal.

Ainsi, la stratégie municipale en matière de promotion de l'égalité entre femmes et hommes a pour but de :

Promouvoir l'égalité entre femmes et hommes et lutter contre les discriminations liées au genre, tant sur le territoire municipal qu'au sein de l'administration.

Pour atteindre cet objectif général, la stratégie municipale est structurée en **2 axes stratégiques** ainsi que **13 domaines d'action**.



2.2 Axes stratégiques et domaines d'action

Axe stratégique 1: Une action sur les missions et prestations

Agir sur les missions et les prestations consiste en premier lieu à mener ou à soutenir des **actions directes de promotion de l'égalité entre femmes et hommes** et de **prévention des discriminations**. Parmi elles :

- Des **projets de sensibilisation** menés ces dix dernières années sur le territoire genevois, comme les campagnes « Ça veut dire non » ou « Objectif zéro sexisme dans ma ville », la Semaine de l'égalité en Ville de Genève, ou encore la Journée Futur en tous genres.
- Un **soutien financier** ou **en nature** apporté aux associations féminines et féministes pour la réalisation de leurs missions et/ou projets.

Dans ce cas, la Ville est une **actrice directe** de l'égalité, parce que la promotion de l'égalité et la prévention des discriminations font partie de ses champs d'action publique. Les thématiques abordées dans le cadre des projets sont variées mais la lutte contre le sexisme, la déconstruction des stéréotypes de genre et la prévention des violences sexistes et sexuelles font l'objet d'un focus particulier.

Cette **action publique directe** est indispensable et est l'un des piliers de la stratégie municipale en matière d'égalité. Néanmoins, comme les enjeux de genre sont transversaux et traversent toutes les sphères de la société, et donc de l'action publique, elle n'est pas suffisante en tant que telle, raison pour laquelle une action transversale sur les missions et prestations publiques est aussi nécessaire.

L'**action transversale** de la Ville se structure en fonction des domaines d'action publique qui relèvent de sa compétence et qui ont été identifiés comme prioritaires par les services municipaux, sur la base du constat des inégalités en Suisse et à Genève, à travers des contacts quotidiens avec les partenaires de terrain, ou encore grâce à des projets et collaborations transversales déjà entamées.

Huit domaines d'action publique municipale ont ainsi été identifiés comme prioritaires sur le plan des enjeux de genre, à savoir :

1. La promotion de l'égalité et la prévention des discriminations

Même si les enjeux d'égalité sont désormais entrés dans le débat public et l'agenda politique, les discriminations tout comme les représentations stéréotypées restent bien réelles. L'intégration transversale des enjeux d'égalité dans les missions municipales ne saurait donc remplacer une action directe sur la déconstruction des stéréotypes de genre et la lutte contre le sexisme. **Un des enjeux prioritaires dans ce domaine est la prévention des violences sexistes et sexuelles.**

2. L'enfance

Un des enjeux clés de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes est **l'éducation**. En effet, les inégalités et stéréotypes de genre démarrent dès le plus jeune âge. Les structures d'accueil extra-familial ont donc un rôle prépondérant à jouer pour promouvoir l'égalité entre filles et garçons, entre femmes et hommes. Les crèches, le parascolaire, les ludothèques ou encore les bibliothèques étant de compétence municipale, la Ville de Genève a les moyens d'agir dans ce domaine.

3. La jeunesse

Accompagner les jeunes dans cette étape cruciale entre l'enfance et l'âge adulte, éviter la marginalisation des plus fragiles, leur permettre de mettre en place des projets et de développer leur sens de la citoyenneté et leur autonomie : voici quelques-unes des missions au centre des actions ciblant la jeunesse à Genève.

Si les jeunes garçons ont souvent formé le public cible privilégié des politiques de la jeunesse, ici comme dans d'autres collectivités publiques européennes, **la question se pose désormais de la présence des filles dans les dispositifs pensés pour les jeunes**. Ce questionnement s'accompagne également d'une réflexion sur la manière d'aborder les enjeux liés à l'égalité, au genre, et aux sexualités avec les jeunes, et de favoriser la mise en place d'espaces d'accueil et d'écoute bienveillants et non-jugeants.

4. Le sport et les loisirs

Si les femmes font désormais pratiquement autant de sport que les hommes en Suisse [3], elles rencontrent néanmoins encore un certain nombre d'**entraves** à leurs pratiques sportives : difficultés liées à l'articulation des vies, accès inégal aux infrastructures et ressources sportives, sexisme et harcèlement sexuel.

Par ailleurs, toutes les femmes **ne sont pas logées à la même enseigne** : des facteurs comme l'âge, l'origine ou le revenu socio-économique peuvent avoir une influence sur les pratiques sportives féminines. [4]

Avec ses partenaires, issu-e-s des secteurs public, associatif ou encore privé, la Ville de Genève est au cœur de la mise en œuvre de la politique sportive genevoise et des enjeux que doit relever l'agglomération dans ce domaine pour les années à venir. **Le sport pour tous et toutes est l'une de ses priorités.**

5. La cohésion sociale et la lutte contre la précarité

À travers sa politique sociale de proximité, la Ville de Genève a pour objectifs de prévenir les ruptures sociales et de lutter contre les exclusions. Elle le fait en portant une attention particulière à certains publics pouvant présenter des vulnérabilités à des moments précis de leur vie, comme les enfants, les jeunes, les aîné-e-s ou encore les nouveaux et nouvelles habitant-e-s.

Ces publics ne sont néanmoins pas des catégories homogènes. De par la persistance des inégalités entre femmes et hommes, **il est indispensable de prendre en compte les enjeux de genre dans le déploiement des politiques de cohésion sociale et de lutte contre la précarité.**

6. L'environnement urbain

Historiquement, les espaces urbains ont été conçus par et pour les hommes, les femmes étant traditionnellement cantonnées à la sphère privée. Aujourd'hui, cette **conception patriarcale** de la société se manifeste encore, notamment dans un usage différencié de l'espace public.

On sait ainsi que si les hommes flânent et s'arrêtent volontiers dans les rues, les femmes sont plus fréquemment en mouvement et se déplacent pour des raisons fonctionnelles. Certains espaces, pensés a priori comme étant « neutres » du point de vue du genre, se révèlent être des espaces investis **quasi-exclusivement par des hommes**. Enfin, les femmes sont confrontées à différentes formes de violences sexistes et sexuelles dans les espaces publics et ne s'y sentent pas toujours à l'aise ou en sécurité. [5]

Prendre en compte ces enjeux et intégrer une réflexion transversale sur le genre dans l'environnement urbain est indispensable pour penser et faire la Ville pour l'ensemble de ses habitant-e-s.

7. La culture

La culture est un formidable vecteur de **cohésion sociale**. Elle permet aussi de thématiser et mettre en débat les enjeux sociétaux passés ou présents. Mais c'est aussi un espace social, économique et professionnel traversé par des enjeux de genre : accès à la création et aux financements culturels, plafond et murs de verre, stéréotypes de genre, harcèlement sexuel et bien d'autres encore.

En Suisse, le débat autour des enjeux d'égalité entre femmes et hommes dans le domaine de la culture est récent, mais il s'impose progressivement dans l'agenda politique. **La Ville de Genève, actrice clé de la politique culturelle au niveau régional, a un rôle important à jouer pour favoriser une meilleure prise en compte des enjeux de genre dans la politique culturelle, tant locale que nationale.**

8. La solidarité internationale

Ville internationale et multiculturelle, Genève est un pôle de compétences mondialement reconnu en matière de solidarité internationale. En lien avec sa tradition humanitaire et son rôle de ville hôte, elle soutient des projets de qualité, développés par des organisations de solidarité genevoises, et agit ainsi concrètement afin de lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales à travers le monde.

L'engagement de la Ville de Genève pour la solidarité internationale passe par un fonds organisé en Délégation, la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS). Son Règlement d'application énonce certaines priorités, **parmi lesquelles la réduction des inégalités sociales, ainsi que la promotion des droits humains et de l'égalité entre femmes et hommes.**

Axe stratégique 2: Une action sur l'organisation

Au-delà de son action sur ses missions et prestations, la Ville doit aussi adopter une posture réflexive et agir sur son organisation en tant que telle. **Cinq domaines principaux** au sein de l'administration municipale ont été identifiés comme étant particulièrement cruciaux sous l'angle de l'égalité entre femmes et hommes :

9. La gouvernance

La Ville de Genève dispose de plusieurs niveaux de gouvernance, tant politique qu'administrative. Par ailleurs, elle est représentée dans des conseils de fondation, des commissions ou encore des réseaux de villes. Enfin, elle dispose d'un cadre réglementaire et normatif qui délimite son périmètre et ses modalités d'action, tout comme son fonctionnement global. Pour garantir une intégration transversale des **enjeux d'égalité**, ceux-ci doivent être **pris en compte à tous les niveaux de gouvernance**, que cela soit par exemple à travers une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les sphères de prise de décision ou encore à travers la mention de l'égalité entre femmes et hommes comme une des valeurs de la ville dans les textes ou règlements cadres.

10. Les ressources humaines

Avec ses 4'000 collaborateurs et collaboratrices, la Ville de Genève est l'une des plus grandes entités employeuses du Canton de Genève. À ce titre et en tant qu'institution publique, elle a un devoir d'exemplarité pour **favoriser des conditions et un climat de travail respectueux** de tous et toutes.

11. Les achats

La Ville de Genève est également une institution acheteuse, assujetties aux règles concernant la passation de marchés publics. Ces derniers sont articulés autour de plusieurs domaines : les achats et impressions, les constructions, l'informatique, les véhicules.

Les marchés publics constituent un puissant levier pour travailler sur les enjeux d'égalité entre femmes et hommes, notamment sous l'angle du respect de l'égalité salariale.

12. Les finances

Le **budget** d'une collectivité publique traduit ses orientations politiques. Le processus budgétaire se renouvelle chaque année et culmine au moment du débat budgétaire, dont l'issue détermine la capacité de l'administration à poursuivre son fonctionnement et à remplir ses missions.

Or, le budget n'est **pas neutre** et produit un impact différencié sur les femmes et les hommes, d'où l'importance d'intégrer une perspective de genre dans le processus budgétaire afin de faire du budget un instrument de renforcement de l'égalité entre femmes et hommes.



13. La communication

La Ville de Genève communique beaucoup sur son territoire : sur les orientations politiques retenues, mais également sur les missions et prestations fournies à la population ou encore dans le cadre de campagnes de sensibilisation. À l'interne, elle transmet également de nombreuses informations à son personnel.

Pour ce faire, elle utilise des **nombreux outils** à disposition : des courriers, mais aussi son site internet, le Vivre à Genève, le VGmag, les panneaux d'affichage public ou encore des affiches et des flyers. Depuis quelques années, elle a également investi les réseaux sociaux.

Les mots et les images utilisées comptent et peuvent reproduire – volontairement ou involontairement – des **visions stéréotypées des femmes** et des hommes ou des discriminations liées au genre. Cela est également valable pour d'autres enjeux, comme ceux liés à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre, à la diversité ou encore au handicap, d'où l'importance de travailler à **un langage et une communication inclusive et sans stéréotypes.**

Références

1. Conseil de l'Europe, Direction générale des droits de l'homme, *L'approche intégrée de l'égalité entre femmes et hommes, Cadre conceptuel, méthodologie et présentation des "bonnes pratiques", Rapport final d'activités du Groupe des spécialistes pour une approche intégrée de l'égalité*, Strasbourg, 2004, <https://rm.coe.int/1680596136>, consulté le 29.11.2017, p.13.
2. Ibid, pp.2-3.
3. Office fédéral du sport "Enquête Sport Suisse 2014", <https://baspo.admin.ch/fr/dokumentation/publikationen/sport-schweiz-2014.html>, consulté le 20.01.2020.
4. Yves Raibaud et al., *Analyse des facteurs influençant les pratiques sportives des femmes en Ville de Genève*, 2017, Ville de Genève.
5. Lieber Marylène et al., "Genève, une ville égalitaire? Les pratiques des femmes dans les espaces publics", 2020, Ville de Genève.

Crédits Photos

Page de garde: © Carla Da Silva
Page 3: © Carla Da Silva
Page 6: © Marie De Lutz
Page 15: © Ville de Genève
Page 17: © Carla Da Silva
Page 19: © Bettina Jacot-Descombes

Impressum

Rédaction:

Héloïse Roman
Mai 2020

Adaptation et mise en page:

Martina Tisdall
Novembre 2021

Personne de contact:

Héloïse Roman
Chargée de projets égalité
Service Agenda 21-Ville durable
heloise.roman@ville-ge.ch